

PROJET DAVEL 2023 – STRUCTURE PARTIE HISTORIQUE

« DAVEL OU LA VOCATION CITOYENNE »

Discours de Davel prononcé à Vidy le 24 avril 1723

C'est ici le plus beau jour de ma vie! Jour heureux, où je puis vous parler à cœur ouvert, sans avoir plus de tourments à craindre, étant «près» de remettre mon âme entre les mains de mon Créateur, et d'en faire un sacrifice à Sa gloire! Ce qui tournera à l'avantage de mes souverains seigneurs, et au bien des peuples qui leur sont soumis.

Je vous exhorte, tous autant que vous êtes, qui m'écoutez, d'éviter soigneusement les procès, qui sont si contraires à l'esprit du christianisme. Ce pays en est infecté plus qu'aucun autre, par la faute de ceux qui devraient y mettre ordre, qui, bien loin de tâcher de les supprimer, les fomentent pour leur intérêt particulier, en faisant traîner les causes en longueur, comme aussi par celle de certains avocats et procureurs, qui soufflent la discorde, qui poussent les gens à se susciter des procès, qui empêchent les accommodements, et font naître mille incidents, pour prolonger les causes qu'ils ont en main, et qui vendent même leur patrie. Par là, les biens des particuliers ont été dissipés, et même ceux des communes, lesquels auraient été mieux employés au soulagement des pauvres, ou à l'éducation des enfants de plusieurs familles qui se trouvaient dans la nécessité.

La misère du pays, causée par les procès, a réduit les paysans à une très grande indigence. Ils ont été obligés de s'endetter, et leurs créanciers, sans aucune compassion, leur ôtent jusqu'aux choses les plus nécessaires à la vie. D'abord après la moisson, ils se voient dépouillés du fruit de leur travail, et après s'être consumés, pendant plusieurs mois, à labourer et à ensemercer leurs terres, on leur enlève dans la grange les gerbes de blé qu'ils ont recueillies. Souvent même on ne les y laisse pas entrer, mais on va les prendre sur leurs propres champs. On se saisit de leurs fourrages. On attend même quelquefois qu'ils soient dans leur lit, pour aller faire des ouvertures forcées dans leurs maisons, et prendre jusqu'à leurs habits, leurs draps, et leurs couvertures de lit. C'est de quoi j'ai vu des exemples. Ces sortes d'ouvertures forcées se sont introduites depuis peu dans le pays, et on les permet trop facilement. À peine souffre-t-on qu'il reste aux paysans un morceau à manger dans l'amertume de leur âme. Ils n'ont pas un moment de joie ni de repos, et ne font pas un bon repas dans tout le cours de l'année, pendant que les auteurs de leurs misères vivent dans l'opulence, se divertissent à leurs dépens, et font des festins somptueux. Ces pauvres misérables n'ont que le seul baptême pour marque de leur christianisme. On les traite en toute autre chose comme des bêtes et des animaux sans raison.

Qu'est-ce, Messieurs, qui peut avoir attiré tous les maux qui règnent dans le pays, et mis le comble à tant de désolation? C'est en partie le peu de religion qu'on remarque en vous, dans les occasions mêmes où vous devriez en faire le plus paraître. Combien peu d'attention dans les sermons! Ce n'est que la coutume qui vous y entraîne. La plupart ne savent pas, en sortant du temple, quel sujet on y a traité, ni un mot de ce que le ministre a dit.

Cette négligence vient peut-être aussi de ce que Messieurs les ministres ne s'appliquent pas à faire de bons sermons. Ils ne travaillent pas, comme ils le devraient, à l'instruction du peuple, et particulièrement de la jeunesse, qui reste, par ce moyen, dans une crasse ignorance. Ces Messieurs se contentent ordinairement de jouir de leurs bénéfices, sans se mettre en peine d'en

remplir les fonctions comme il faut. Et comment le pourraient-ils faire, étant eux-mêmes, pour la plupart, ignorants, et employant plus de temps à la débauche qu'à se rendre savants et capables d'enseigner? Leurs mauvais exemples font perdre tout le fruit de leurs prédications et contribuent beaucoup à l'irrégion. J'en excepte quelques-uns, en assez petit nombre, qui méritent l'ap- probation générale, mais qui ne peuvent pas, à eux seuls, remédier à tous les

désordres. Les peuples mêmes n'ont pas le temps d'aller à leurs sermons, par la quantité de procès qu'on leur suscite mal à propos, ou qu'ils entreprennent par un malheureux penchant à la chicane. Une personne qui en a quelque'un sur les bras ne songe à autre chose, et est incapable de prêter l'attention nécessaire aux affaires de la religion. Dans cet état, ils ne laissent pour-tant pas d'aller à la communion, vides de tout sentiment de piété et d'amour pour leurs frères.

De ce même principe vient encore le désordre, et la confusion, qui règne dans le service divin, parce que quand l'intérieur n'y a point de part, il est impossible que l'extérieur ne s'en ressente.

À l'égard des louanges de Dieu, de quelle manière les chante-t-on? Y a-t-il aucune règle, aucune musique, ni rien qui soit propre à exciter et à soutenir la dévotion, quoique cet article soit un des plus considérables du service divin, et celui par lequel on marque le mieux l'élévation de son cœur à Dieu? Avec quelles postures indécentes ne s'en acquitte-t-on pas, sans que le magistrat prenne aucun soin d'y apporter du remède? Telle était l'importance de cette partie du culte chrétien, je ne saurais trop vous conjurer d'y faire une nouvelle et plus sérieuse attention, afin de vous corriger à cet égard.

LL.EE., nos souverains seigneurs, ont remis aux villes et aux communes des biens d'Église, pour servir à l'entretien des édifices sacrés et des maîtres d'école, de même qu'au soulagement et au salut des pauvres, dont plusieurs périssent faute d'instruction. Mais, au lieu de suivre leur louable et pieuse intention, au lieu de réparer proprement les églises, comme la majesté du lieu le demande, ces villes et ces communes laissent tomber les temples en ruine, réunissent ces biens ecclésiastiques à leur domaine, et en font leur profit; les directeurs s'en partagent la plus grande partie entre eux, et font servir le reste à augmenter les pensions des personnes en charge, qui souvent n'en sont pas dignes, pendant qu'ils laissent souffrir d'honnêtes gens. Non contentes de s'être emparées des biens sacrés, elles foulent encore le peuple, en permettant qu'il soit condamné à de grosses amendes, pour des fautes légères. S'ils ne les paient pas d'abord, quand bien même ils sont dans l'impuissance de le faire, on envoie contre eux des procureurs avides, cruels et sans miséricorde, qui se saisissent de leurs biens, de leurs troupeaux, de tout ce qu'ils ont dans leurs maisons, et qui les réduisent ainsi à une misère plus triste et affreuse que la mort¹.

Messieurs, les étudiants, vous vous destinez au saint-ministère. Mais de quelle manière plusieurs d'entre vous se préparent-ils à un emploi de cette importance, et qui exige une si grande sainteté? C'est par une vie déréglée et scandaleuse, qui prouve qu'ils n'ont aucune vocation pour cela. Vous ne vous appliquez pas d'assez bonne heure au service divin. Vous négligez vos études, pour vous adonner à la débauche. Vous n'avez aucun soin d'apprendre la musique, qui est si utile pour chanter les louanges du Seigneur. Les cantiques sacrés sont une partie essentielle du culte divin, et servent infiniment à élever nos âmes à Dieu. Je vous exhorte donc de vous

¹ On remarquera que Davel reproche de façon directe aux villes et communes vaudoises des abus que l'on a voulu faire passer pour bernois.

préparer au saint-ministère avec toute l'application possible, afin que vous soyez un jour en état de vous opposer avec succès à tous les désordres et au relâchement des mœurs.

Vous tous qui m'écoutez, tâchez de vous acquitter mieux de votre devoir, chacun suivant sa profession et sa situation, et de vous surpasser les uns les autres à mériter, par une vie chrétienne, l'approbation de votre Créateur, afin que quand vous serez à l'article de la mort, comme j'y suis maintenant, votre conscience ne vous reproche pas tous vos désordres, et que vous ne soyez pas réduits à la craindre.

Pour ce qui regarde ma détention, les souffrances que j'ai endurées jusqu'à présent, et la mort que je vais recevoir, je ne me plains de personne. Je n'en veux aucun mal en particulier à Messieurs de Lausanne. Ils ont suivi leurs lumières, comme j'ai suivi la Vocation à laquelle j'étais appelé de Dieu. Je vous assure que je suis ravi de mon sort, et que je me trouve trop heureux d'avoir occasion de glorifier Dieu par le sacrifice volontaire que je lui fais de ma vie. J'ai le cœur pénétré de joie de ce que Dieu m'a fait la grâce d'être un instrument d'éluite en sa main, pour servir aux desseins de sa Providence.

Je ne doute pas que ma mort ne produise d'excellents effets, tant pour le bien des peuples, que pour celui de LL. EE., qui ont reconnu la fidélité de leurs sujets. Après cela, j'espère, et je me persuade, que l'on redressera les abus que je viens de vous reprocher en face.

C'est ici la plus excellente, et la plus glorieuse journée de ma vie. C'est pour moi un jour de triomphe, qui couronne et qui surpasse tout ce qui a pu m'arriver jusques ici de plus brillant. Je donne peu de choses pour parvenir à un si grand bonheur. Quelques années, que j'avais peut-être encore à vivre, ne sont point à comparer avec la félicité dont je vais jouir. Je sens au-dedans de moi l'Amour de Dieu, et son secours, qui me soutient dans ces derniers moments après m'avoir conduit et protégé, pendant tout le cours de ma vie. Je prie Dieu que ma mort vous soit utile et salutaire pour le redressement, non seulement de tous les abus que je vous ai marqués, mais aussi de tous ceux que j'ai indiqués à Messieurs les ministres et qu'ils auront soin de vous représenter.

Archives cantonales vaudoises, Bu 12, p. et 785 et sqq.